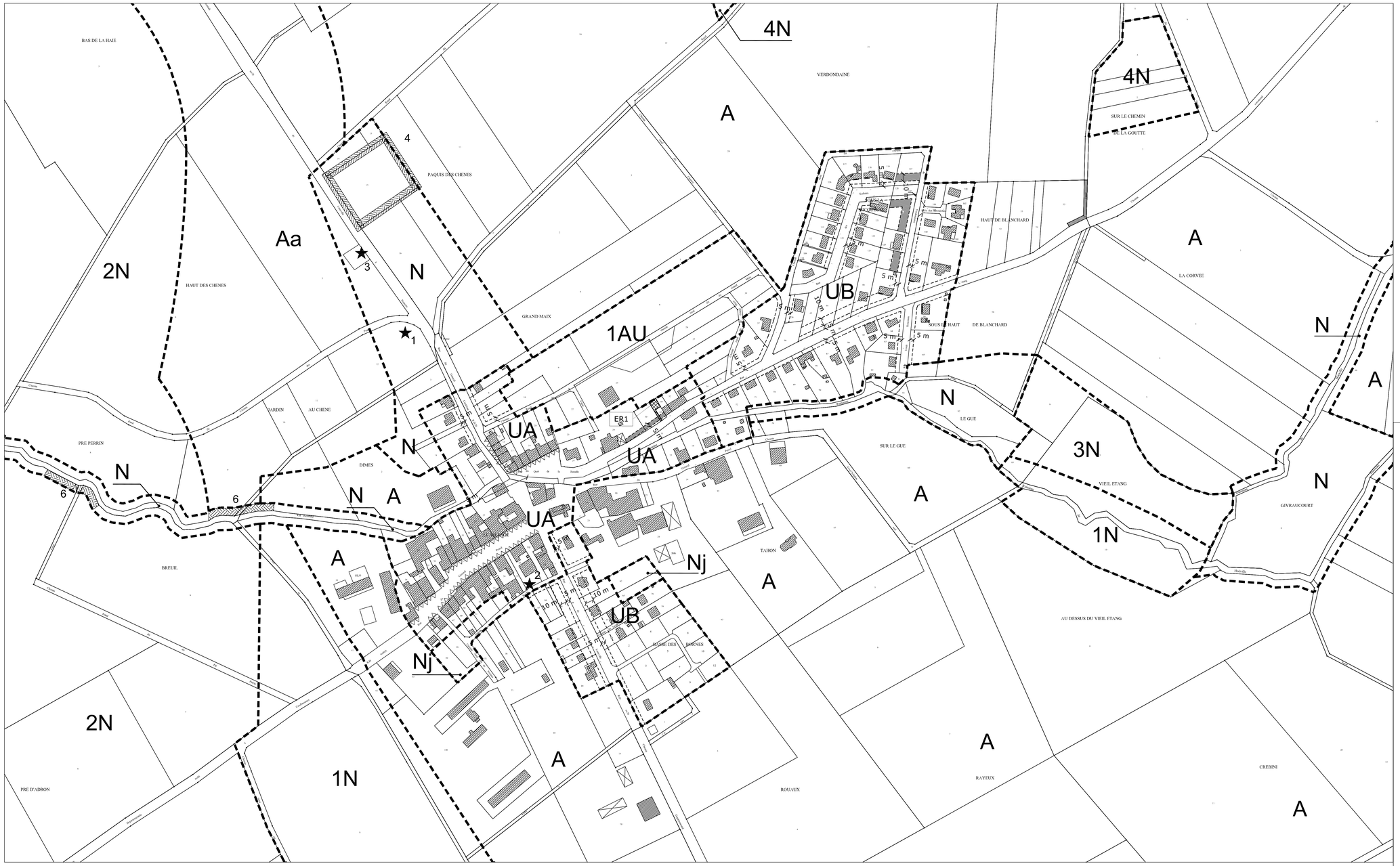

LEGENDE :

1. PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

A. LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS

- Limite de zone
- N Désignation de zone
- Nl Désignation de secteur de zone

B. LES EMPLACEMENTS RESERVES

- ER3 Numéro de repérage

C. LES MARGES DE RECUL

- Marge de reculement
- Zone d'implantation obligatoire

D. LES AUTRES INDICATIONS

- Règle architecturale particulière
- Eléments du paysage identifiés à préserver (7° du L. 123.1.5)

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 1er septembre 2020 approuvant la modification du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire

PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE

N

DATE :

ECHELLE : 1/2000e

Commune de COURBESSEAUX